

Convention relative à l'utilisation des technologies de l'information  
et de la communication par les organisations syndicales dans le  
cadre du processus électoral du 4 décembre 2014

*Annexe : Demande de boite aux lettres individuelle  
et d'un éventuel accès nomade  
pour un représentant d'une organisation syndicale nationale*

Une fois complété, ce formulaire est à adresser à  
<[Assistance-Informatique-Ac@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Assistance-Informatique-Ac@developpement-durable.gouv.fr)>  
par le signataire de la convention. La convention signée doit être jointe à la demande.  
La création de cette boite sera confirmée par réponse au message de demande.

**Organisation syndicale concernée :**

- Nom de l'organisation syndicale :
- Date de signature de la convention :
- Le cas échéant, sigle<sup>1</sup> de la confédération syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :
- Sigle de l'organisation syndicale (libellé court, sans caractères accentués ni espaces) :

**Boite aux lettres individuelle à créer :**

- Nom de la personne titulaire de cette boite :
- Prénom de la personne titulaire de cette boite :
- Cette boite aux lettres individuelle doit être accessible depuis internet :  Oui  Non

L'adresse mail de la boite fonctionnelle sera de la forme :

..syndicat@i-carre.net

Dans l'annuaire de messagerie, elle sera positionnée dans la branche :

AMANDE > MEDDE-MLET > Organismes Hébergés >

Syndicats >  >

---

<sup>1</sup> Les sigles sont à reprendre dans l'annexe : Plan de nommage des boites aux lettres

- Cette adresse doit être visible dans l'annuaire de messagerie :  Oui  Non
- Ce compte doit-il permettre un accès nomade :  Oui  Non  
NB : L'accès nomade n'est possible que depuis les postes bureautiques gérés par le ministère

**Indications facultatives complémentaires pour la publication dans l'annuaire :**

• Description :

--

• Téléphone :

--

• Adresse :

--